

Rouen, le 7 novembre 2017

Le recteur
Chancelier des universités

À

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des écoles publiques et privées sous contrat de l'Eure et de la Seine-Maritime
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale des circonscriptions de l'Eure et de la Seine-Maritime

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements publics et privés sous contrat de l'Eure et de la Seine-Maritime

s/c de Madame et Monsieur les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de l'Eure et de la Seine-Maritime

Rectorat

**Objet : Appel à propositions 2018 – Programme Erasmus+
Échanges scolaires Erasmus+ / School Exchange Partnerships**

DAREIC

Pour votre bonne information, suite à la parution de l'[appel à propositions 2018](#) et du [Guide du programme](#), la présentation du programme Erasmus+ a été mise à jour sur le site Eduscol.

Affaire suivie par

Olivier LAUNAY
Délégué académique
aux relations
européennes et
internationales et à la
coopération

Dossier suivi par

Jean-Louis SAYES
Chargé de mission

Téléphone
+ 33 (0)2.32.08.90.51
Fax
+ 33 (0)2.32.08.90.53
Mél
dareic1@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Il convient de souligner que le programme Erasmus+ se dote en 2018 d'une **nouvelle action** qui remplace les « Partenariats entre établissements scolaires uniquement » : les « Échanges scolaires Erasmus+ / School Exchange Partnerships ». Cette action de coopération entre établissements scolaires fait peau neuve avec un **formulaire de candidature simplifié** et une meilleure visibilité des mobilités d'élèves. Elle bénéficie pour l'appel à propositions 2018 d'une hausse du budget (21 millions d'euros) de 40% par rapport à 2016.

Elle représente pour les équipes éducatives et leurs élèves, de l'école maternelle au lycée (sections générales, technologiques et professionnelles), une réelle opportunité de travailler sur une thématique commune avec un ou plusieurs établissements scolaires en France et en Europe. Véritables outils pédagogiques au service des établissements, ces échanges permettent des rencontres mutuellement enrichissantes entre collègues d'établissements scolaires et entre élèves européens.

Les candidatures sont à déposer avant **le 21 mars 2018** pour un début des projets dès septembre 2018, pour une durée de 12, 24 ou 36 mois.

Ces projets bénéficient d'un versement de 80% de la subvention à la signature du contrat (enveloppe moyenne prévisionnelle pour un projet coordonné par un établissement français entre 80 000 et 100 000 euros pour 24 mois).

Nous sollicitons les directeurs/directrices dans le primaire et les chefs d'établissement et ERAEI dans le secondaire afin de faire connaître cette action au sein de leurs structures.

À cet effet, ils trouveront une page dédiée aux « Échanges scolaires Erasmus+ / School Exchange Partnerships » sur le site de l'Agence Erasmus+ / Éducation Formation :

<http://www.agence-erasmus.fr/page/echanges-scolaires>,

page sur laquelle ils pourront télécharger des outils de communication :

- une affiche en format A3 pour un affichage en salle des professeurs et/ou au CDI, et/ou dans les bureaux de l'administration, ... ;
- un flyer A4 recto-verso à imprimer pour distribution dans les casiers des professeurs ;
- un diaporama de présentation.

Je vous prie ainsi de bien vouloir trouver ci-dessous un lien vers la page principale du dossier Erasmus+ qui détaille par ailleurs chaque action clé du programme.

<http://eduscol.education.fr/cid48124/erasmus.html>

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser largement cette information auprès de vos équipes enseignantes.

Le recteur